Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 26 février 2026

Date de convocation :
20 février 2026

Nombre de membres :
En exercice : 35
Présents : 21
Procurations : 13
Nombre de votants : 34

Secrétaire de séance :
Monsieur Bruno DESLANDES

Le vingt-six février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle communautaire à la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à Pleurtuit, sur la convocation qui lui a été adressée par la Présidente, Madame Delphine BRIAND.

PRESENTS : Madame Delphine BRIAND, Messieurs Pierre CONTIN, Bruno DESLANDES, Madame Lydie DUHIL, Messieurs Jean-Marc DUVAL, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Marie-Thérèse HUBERSON, Messieurs Bernard LALOUX, Daniel LEROY, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean-Luc OHIER, Michel PENHOUET, Yvon POUTRIQUET, Vincent REMY, Christophe RICOUR, Madame Sylvie SARDIN, Monsieur Kévin STEINBACHER

AVAIENT DONNE POUVOIR : Madame Claude BENEZIT à Monsieur Bruno DESLANDES, Madame Muriel BEZIEL à Madame Marie-Claire MERVIN, Madame Sophie BEZIER à Monsieur Yvon POUTRIQUET, Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Bernard LALOUX, Madame Christine COLAS à Madame Delphine BRIAND , Madame Frédérique DYEVRE-BERGERAULT à Monsieur Michel PENHOUET, Monsieur Jacques ERTLÉ à Monsieur Bruno FONTAINE, Madame Claudia GAUVIN à Monsieur Daniel LEROY, Madame Joëlle HELEUX à Monsieur Pierre CONTIN, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Kévin STEINBACHER, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Nolwenn GUILLOU, Monsieur Frédéric MABBOUX à Madame Marie-Thérèse HUBERSON, Monsieur Arnaud SALMON à Madame Martine GUENEGANT

ABSENT EXCUSE : Monsieur Franck BEAUFILS

Délibération n° 2026-021

Parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit – Cession d'un terrain (lot 15-A1)

VU l'avis de France Domaine sur la valeur vénale du lot 15-A1 en date du 28 janvier 2026,

VU la décision de non-opposition en date du 5 août 2025 suite au dépôt de la déclaration préalable n°35228 25 00109 relatif au projet de division de la parcelle ZR 356 en deux lots,

VU le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), ci-annexé, établissant la modification du parcellaire à la suite de la division,

VU le courrier en date du 18 décembre 2025 par lequel la société KANOPE s'est vu proposer l'acquisition du lot 15-A1 au prix estimatif de 40 € HT/m², intégrant les frais de géomètre et de viabilisation,

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260303-D_2026_021-DE

CONSIDERANT l'annulation de la cession du lot 15-A à la société SARL [illegible] rétraction lors de la signature du compromis de vente,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la division parcellaire du lot 15-A, le lot 15-A1, objet de la cession, présente une superficie de 874 m² et fait l'objet d'un nouveau cadastrage sous la référence ZR 389,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** la vente du lot 15-A1 à la société KANOPE – ou à toute personne morale ou physique pouvant s'y substituer – représentée par Messieurs Armel AYRAL et Nicolas BEDEL, co-gérants, ou toute personne dûment habilitée. Le prix de vente de cette parcelle à construire d'une contenance de 874 m² est de 34 960 €, soit 40 €/m², frais de géomètre et de viabilisation inclus, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur ;

- **D'AUTORISER** la Présidente de la CCCE à signer les pièces afférentes à cette transaction et notamment le compromis de vente et l'acte authentique par devant l'étude notariale de Maître Bénédicte BODIN-BERTEL, à Pleurtuit.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, 3 mars 2026
La Présidente,
Delphine BRIAND

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE